

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS

DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature - 12 Bd Hauterive - 64000 PAU

Tél. : 05.59.84.31.55 - Fax : 05.59.84.14.36 - E-mail : fdc64@chasseurdefrance.com

Mise à jour le 3 Juin 2016 (CT)

DEMANDE AIDE AU FONCTIONNEMENT ET TECHNIQUE SAISON 2017/2018

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT
AVANT L'OUVERTURE GENERALE**

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE.

**COMMUNE..... UNITE DE GESTION :.....
(SOCIETE DE CHASSE-ACCA-AICA- SIC)**

ATTENTION

Une demande ne pourra se faire qu'au seul titre :

- **d'une Association de Chasse (ACCA ou Société de chasse)**
- **d'une Association Intercommunale de Chasse (AICA ou Sic)**

Elle ne pourra être versée que si l'Association est affiliée à la Fédération

I - DEMANDE D' AIDE AU FONCTIONNEMENT 2017/2018

PRINCIPE DU CALCUL :

Le montant est égal au cumul des voix « chasseurs » détenues par chaque président lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année précédente plus une voix par tranche de 50 ha avec un maximum de 50 voix multiplié par 6,35 €.

**1) FORFAIT AIDE AU FONCTIONNEMENT (130 €)
(Sans justificatif)**

2) GIBIER DE REPEUPLEMENT

Sur présentation de photocopies de factures antérieures au 15 Août

➔ Lâcher de jeunes faisans ou perdreaux rouges en été avant le 15 août
Dans des parcs de pré lâchés.
Des contrôles de parcs seront effectués par les techniciens

➔ Lâcher de lapins issus de reprise, validés par la FDC,
Entre le 1^{er} janvier et le 15 Août

➔ Lâcher de jeunes canards colverts avant le 30 Juin
(commande à faire auprès de la FDC)

II - DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE 2017/2018 **(HORS CONVENTIONS PETIT GIBIER ET HORS PROTECTION)**

1) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PETIT GIBIER

Avis technique

préalable

CULTURES A GIBIER

● **Plafond : 1 hectare par exploitant agricole et par commune, fractionné en plusieurs « layons »** (excepté accord préalable).

Sur surfaces naturelles (fougeraies, landes...): **500 €/ha**

Sur précédent culture ou prairie : **960 €/ha**

Mélange herbager : **200 €/ha, 100 €/ha** les années suivantes + semence remboursée.
Durée d'engagement : 3 ans renouvelable .Implantation au plus tard le 01/05.

Achat de récoltes sur pied: Selon le barème d'indemnisation des dégâts majoré de 30%
Durée d'engagement : 1 an renouvelable. Surface engagée :

Parcelle(s) engagée(s) (Donner les références de la(es) parcelle(s) : copie RPG PAC et nom de l'exploitant agricole) :

.....
.....

Autofinancement de la structure cynégétique : 20%

Convention tripartite d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

JACHERES FLEURIES

Pensez à nous contacter maintenant pour nous demander le formulaire pour les semis D'automne ou en début d'année pour les semis de printemps (dont jachères fleuries) (Formulaire téléchargeable aussi sur notre site internet www.chasseurs64.com)

PLANTATION DE HAIES OU DE BOSQUETS : **Avis technique préalable** **Plafond 1500 €**

Avec plants d'arbres fruitiers

Financement à 50% sur présentation de factures

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires.

Longueur Haies

Surface Bosquets

Aide au maintien lors des coupes forestières des sujets sans valeur marchande
Mais présentant un intérêt biologique

Ex : arbres noueux ou têtards envahis de lierre : **10 €/arbre**

Intégration de quelques plants d'arbres fruitiers (châtaigniers, pommiers tardifs...) et D'arbres à baies (en bordures de parcelles, dans les recoins non exploités...) dans les Programmes de reboisement.

50 % - Sur présentation de factures des plants et des protections

Plafond 1500 €

Mise en place de bandes enherbées dans les parcelles forestières ou en lisière, Bénéfiques à toute la faune et / ou facilitant la pousse des sujets fruitiers préconisés
Précédemment : **50 € /1000 m2/an** - sur présentation de factures.

Entretien des bandes enherbées forestières (fauche, broyage)
30 € /1000 m2/an – sur présentation de factures

(Ré) OUVERTURE DU MILIEU : **Avis technique préalable**
De 80 € à 160 € HT de l'heure en fonction des équipements -
Sur présentation de factures - **Financement à 80%**

Vieilles prairies favorables au gainage des herbivores ou de la bécasse, clairières en forêt,

MAINTIEN DES PRAIRIES NATURELLES FAVORABLES A LA BECASSE

Aide à la régénération sans labour si prairie dégradée.

Suivant inventaire Service Technique. Montant : 50 €/ hectare,

Sur présentation convention signée avec l'agriculteur.

Surface **Plafond 400 €**

Ouverture de mares, étangs et zones humides

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires **Plafond 1500 €**

Nombre d'heures

Surface

PRESERVATION DES PRAIRIES HUMIDES

Par fauche et exportation ou brûlage des résidus:
(120 € /ha)- sur présentation de factures

Surface

Par pâturage extensif (2 UGB / hectare) : 50 € / hectare

Sur présentation convention annuelle avec le propriétaire et la Fédération

Surface

Plafond 400 €

2) AIDE AUX POPULATIONS DE PETIT GIBIER

FORFAIT COMPTAGES LIEVRE : **30 € par véhicule**

(sous réserve d'une copie autorisation de comptages nocturnes –

voir avec le service technique) (2 phares par véhicule pour les nouveaux territoires)

CREATION DE PARCS DE PRE-LACHER TOUTES ESPECES

sur présentation de factures ou forfait de 5€/m² si auto-construction – **Financement à 50 %**
Avis technique préalable

FORFAIT COMPTAGES PALOMBES EN HIVERNAGE

Sous réserve de restitution des résultats comptages

300 € par dortoir

AIDE AU PIEGEAGE : Achat de pièges :
Sur présentation de factures **Financement 50%** **Plafond 200 €/commune**

3) LUTTE CONTRE LES DEGATS DE GRAND GIBIER

Achats d'agrains : (Agrainage fixe ou en trainée)
Sur présentation de factures **Financement à 50 %** -
Convention d'agrainage avec localisation sur carte IGN au 1/25000.

Tir du sanglier avant le 15 Août (Affût, approche ou battue) 30 € par animal prélevé –

Nombre de sanglier

Numéro de bracelets

Sur retour des cartons de tir

Miradors - Sur présentation de factures **- Financement à 60% -**

Kits de sécurité (matérialisation des postes, jalons pour mesurer les angles de tir)
- Financement à 50%

Ouverture des layons de tir – Entretien à la charge des propriétaires exploitants.

4) INCITATION RECHERCHE AU SANG POUR LE GRAND GIBIER

Incitation à la recherche au sang – forfait de 20 € par recherche positive
(sur présentation d'une attestation de l' U.N.U.C.R. 64)

5) OPERATIONS PARRAINAGE :

150 € par chasseur parrainé (2 chasseurs (et plus)
n'ayant pas validé leur permis au cours des trois dernières saisons
Joindre copie des cartes de chasse et contrat de parrainage signé)

Fait à Le

Signature du Président,